



# HERBLAY

AFFICHE EN MAIRIE LE 5 OCTOBRE 2018

## COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil municipal de la commune d'Herblay, légalement convoqué le 20 septembre 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ces séances, sous la présidence de Monsieur Philippe ROULEAU,

### ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental,  
M. Philippe BARAT, Mme Maryse GOURVENNEC, Mme Nadine PORCHEZ, M. Jean-Charles RAMBOUR,  
Mme Linda SADDOUK-BENALLA, M. Philippe LEVEQUE, Mme Vanessa BRISION, M. Daniel LEMOINE,  
Mme Fatima MOUSSI, M. Johann ROS, Mme Anne-France PINCEMAILLE, Adjointes au Maire,  
M. Patrick HEKIMIAN, M. Gérard LACROIX, M. Gérard PIPAT, Mme Evelyne LARGENTON, Mme Adèle  
ALBERT-ETIENNE (à partir du point n°001), M. Pierre DUCELLIER, Mme Céline BOULLE MURAT, Mme  
Linda SAGET, M. David GOSSET, Mme Chantal STASSER, M. Olivier DALMONT, Mme Sophie DARRIGADE,  
M. François BERNIERI, Conseillers municipaux.

### ETAIENT REPRESENTES :

M. Bernard VILAIN a donné pouvoir à M. Daniel LEMOINE,  
Mme Annie BLANCHARD a donné pouvoir à Mme Chantal STASSER,  
M. Daniel PROUX a donné pouvoir à M. Jean-Charles RAMBOUR,  
Mme Adèle ALBERT-ETIENNE a donné pouvoir à M. Philippe BARAT, (jusqu'au point n°3),  
Mme Sarah NEROZZI-BANFI a donné pouvoir à M. Philippe LEVEQUE,  
Mme Denise PARMANTIER Denise a donné pouvoir à M. Gérard PIPAT,  
Mme Nelly LEON a donné pouvoir à M. Olivier DALMONT,  
M. Loeiz RAPINEL a donné pouvoir à Mme Sophie DARRIGADE.

### ETAIENT ABSENTS :

M. Frédéric WIMMER,  
M. Georges ABAD,  
M. Didier Amourette.

### **1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

*Rapporteur : M. le Maire*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal désigne dans l'ordre du tableau et, **à l'Unanimité (32 voix pour)**, Monsieur Daniel LEMOINE secrétaire de séance.

### **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018**

*Rapporteur : M. le Maire*

Le Conseil municipal approuve, **à l'Unanimité (32 voix pour)**, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 avril 2018.

### **3. AFFAIRES TRAITÉES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

*Rapporteur : M. le Maire*

Conformément à la délégation votée au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales par le Conseil municipal du 29 mars 2014, modifiée en date du 19 juin 2014, du 11 décembre 2014 et du 15 février 2018, Monsieur le Maire rend compte des décisions et des marchés à procédure adaptée pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Le Conseil municipal en **prend acte**.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **001. RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES ASSURANCES INCENDIE, ACCIDENT ET RISQUES DIVERS**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** :

Article 1 : Décide d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances IARD pour la période 2020-2023.

Article 2 : Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention.

Article 3 : Autorise le Maire, Monsieur Philippe Rouleau ou le Premier Adjoint au Maire, Monsieur Philippe Barat, à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : Décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

### **002. RAPPORT DES DELEGUES AU SYNDICAT SMDEGTVO – 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2018**

*Rapporteur : Johann ROS*

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de la présentation du rapport des délégués au syndicat mentionné en objet pour le 1<sup>er</sup> semestre 2018.

**003. RAPPORT 2018 N° 1 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) AU TITRE DES VOIRIES, DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES ET DES GARES ROUTIERES**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)**, approuve le rapport de la CLECT N°1 établi le 10 septembre 2018 portant sur les voiries, des zones d'activités économiques et des gares routières.

**004. RAPPORT 2018 N° 2 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) AU TITRE DE L'ASSAINISSEMENT**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)**, approuve le rapport de la CLECT n°2 établi le 10 septembre 2018 portant sur l'assainissement.

**005. RAPPORT 2018 N°3 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) AU TITRE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC, DU STATIONNEMENT PAYANT ET DU BALAYAGE MECANISE**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal, **à l'Unanimité (32 voix pour)**, approuve le rapport de la CLECT n°3 établi le 10 septembre 2018 portant sur l'éclairage public, du stationnement payant et du balayage mécanisé.

**006. ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2018**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** approuve les attributions de compensation définitives par la CA Val Parisis pour l'exercice 2018 indiquées dans le rapport CLECT n° 3 2018, représentant, pour la Ville d'Herblay, un montant de 6 098 975.

**007. APPROBATION DE LA RETROCESSION DE LA CONCESSION FUNERAIRE N°121 – 8<sup>EME</sup> DIVISION ACQUISE PAR LE CONCESSIONNAIRE MADAME YVETTE NOEL ET REMBOURSEMENT AU PRORATA TEMPORIS**

*Rapporteur : Johann ROS*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** accepte la rétrocession à la commune de la concession 121 / 8<sup>eme</sup> division par Madame Yvette NOEL et autorise Philippe ROULEAU, Monsieur le Maire, ou Monsieur Johann ROS, Maire adjoint délégué, à procéder au remboursement prorata temporis, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018, et ainsi, à reverser à Madame Yvette NOEL, la somme de 122,50 euros, calculée au prorata du temps d'utilisation de cette sépulture.

**008. RECENSEMENT DE LA POPULATION – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

*Rapporteur : Mme Linda SADDOK-BENALLA*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** :

Article 1 : les agents recenseur seront rémunérés, à service fait, sur la base :

- D'une prime fixe d'un montant de 275 € brut versée en une fois.
- D'une indemnité forfaitaire de 1,80 € brut pour chaque formulaire (feuille de logement et bulletin individuel) rempli et retourné à la Mairie ou complété via internet.

Article 2 : les agents chargés de la coordination des opérations de recensement sur la commune percevront une prime de 300€ bruts.

## **009. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

Rapporteur : Mme Linda SADDOK-BENALLA

Le Conseil municipal à l'Unanimité (32 voix pour) décide :

- La transformation de 9 postes d'adjoint administratif en 9 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- La transformation de 7 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe en 7 postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- La transformation d'un poste de rédacteur en un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- La transformation de 11 postes d'adjoint d'animation en 11 postes d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- La transformation de 9 postes d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe en 9 postes d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- La transformation d'un poste d'animateur en un poste de d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- La transformation de 30 postes d'adjoint technique en 30 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- La transformation de 16 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe en 16 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- La transformation de 4 postes d'agent de maîtrise en 4 postes d'agent de maîtrise principal,
- La transformation de 7 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe en 7 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- La transformation de 14 postes d'agent spécialisé des écoles principal de 2<sup>ème</sup> classe en 14 postes d'agent spécialisé des écoles principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- La transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe en un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- La transformation d'un poste de gardien-brigadier en un poste de brigadier-chef principal,
- La transformation de 2 postes d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe en 2 postes d'adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- La transformation d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe en un poste d'éducateur de jeunes enfants,
- La transformation d'un poste d'adjoint administratif à temps partiel en un poste d'adjoint administratif à temps plein,
- La transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe en un poste de rédacteur,
- La transformation d'un poste d'adjoint technique à temps partiel en un poste d'adjoint technique à temps plein,
- La transformation d'un poste de rédacteur en un poste d'attaché,
- La transformation d'un poste d'infirmière en soins généraux de classe normale à TNC en un poste d'infirmière en soins généraux de classe normale à TC,
- La suppression d'un poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- La suppression de 4 postes d'adjoint technique à temps partiel,
- La création d'un poste d'attaché à temps plein
- La création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps plein,
- La création de 4 postes d'Auxiliaire de vie scolaire à temps non complet,
- La création de 2 postes d'agent de maîtrise à temps plein,
- La création de 3 postes d'adjoint technique à temps plein.

Et approuve la modification du tableau des effectifs tel que joint à la présente délibération, pour le faire correspondre aux besoins de la collectivité, et inscrire au budget les crédits correspondants.

## **I. FINANCES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DEVELOPPEMENT DURABLE – TRANSPORTS**

### **101. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2018/083 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018 RELATIVE AUX TARIFS MUNICIPAUX 2018/2019**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)**

- Approuve le tarif relatif à l'occupation du domaine public pour un kiosque de presse,
- Approuve la suppression du tarif relatif à l'exploitation d'une piste moto,
- Décide de fixer l'ensemble des tarifs municipaux 2018/2019 suivants les grilles jointes en annexe.

### **102. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** décide d'allouer une subvention exceptionnelle au Comité des œuvres sociales (COS) du personnel communal, de 5 000 €, et autorise la signature de l'avenant à la convention d'origine.

Rappelle que les élus membres faisant partie du Conseil d'Administration d'une association ou intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, conformément à l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, ne peuvent pas prendre part au vote de la présente délibération.

### **103. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A JOHAN YVALUN DANS LE CADRE DE SA PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DU MONDE DE L'IRONMAN**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1000 € à Johan Yvalun pour sa participation aux championnats du Monde de l'Ironman à Hawaii.

### **104. DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET VILLE 2018**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** décide d'adopter la décision modificative n°2 du budget principal pour l'année 2018 qui se présente ainsi :

<b><u>Dépenses de fonctionnement :</u></b>	<b><u>81 000,00 €</u></b>
<u>Chapitre 67 Charges exceptionnelles :</u>	
• Titres annulés sur exercices antérieurs (art.673)	+ 10 000,00 €
• Subventions exceptionnelles (art.6745)	+ 7 000,00 €
<u>Chapitre 023 Virement à la section d'investissement</u>	+ 64 000,00 €
<b><u>Recettes de fonctionnement :</u></b>	<b><u>81 000,00 €</u></b>

<u>Chapitre 73 Impôts et taxes :</u>	
• Autres impôts locaux (art.7318)	+ 81 000,00 €
<b><u>Dépenses d'investissement :</u></b>	<b><u>238 100,00 €</u></b>
<u>Chapitre 20 Immobilisations incorporelles :</u>	
• Frais d'études (art.2031)	+ 19 000 ,00 €
<u>Chapitre 21 Immobilisations corporelles :</u>	
• Travaux de voirie (art.2151)	+ 302 000,00 €
• Œuvre d'art (art.2161)	- 5 000,00 €
<u>Chapitre 020 dépenses imprévues :</u>	<u>- 215 000,00 €</u>
<u>Chapitre 041 Opérations patrimoniales :</u>	
• Intégration frais d'études sur compte d'immobilisation (art.2151)	+ 123 100,00 €
<b><u>Recettes d'investissement :</u></b>	<b><u>238 100,00 €</u></b>
<u>Chapitre 13 Subventions d'investissement :</u>	
• Subvention Département (art.1323)	+ 51 000,00 €
<u>Chapitre 041 Opérations patrimoniales :</u>	
• Intégration frais d'études sur compte d'immobilisation (art.2031)	+ 123 100,00 €
<u>Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement</u>	+ 64 000,00 €

#### **105. ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURABLES ET DE CREANCES ETEINTES**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** décide d'admettre en non-valeur les créances éteintes, ainsi que les produits irrécouvrables pour un montant total de 33 490,53 €.

#### **106. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONCEPTION ET LA REALISATION D'UNE TABLE D'ORIENTATION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE**

*Rapporteur : Patrick HEKIMIAN*

Le Conseil municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)** décide d'approuver la demande de subvention auprès de la région Ile-de-France et d'autoriser Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou M. Philippe BARAT, Premier Maire adjoint, à signer les documents nécessaires s'y référant.

**107. OPERATION 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES – ECO-QUARTIER DES BAYONNES -  
DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UNE AIRE DE JEUX**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (32 voix pour)** décide :

- d'approuver l'action concernant l'aire de jeux des Bayonnes ainsi que son budget,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de la région et des autres partenaires financiers l'attribution de subventions pour la réalisation de ce projet.

**108. APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX AU  
SERVICE EMPLOI ENTRE LA VILLE D'HERBLAY ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS**

*Rapporteur : Maryse GOURVENNEC*

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (32 voix pour)** :

Article 1 : D'approuver les termes de l'avenant n°1 de la convention de mise à disposition des locaux du service « emploi » entre la ville d'Herblay et la Communauté d'Agglomération Val Parisis.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer cet avenant de la convention de mise à disposition et tous les documents y afférents.

**II. EDUCATION – JEUNESSE - SPORTS**

**201. APPROBATION ET SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 AU MARCHÉ RELATIF A L'ACQUISITION DE  
FOURNITURES SCOLAIRES ET PEDAGOGIQUES – LOT 1 : FOURNITURES SCOLAIRES POUR LES ECOLES  
MATERNELLES DE LA VILLE**

*Rapporteur : Fatima MOUSSI*

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (32 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer avec la société LUDI-LAND l'avenant n°1 au lot n°1 au marché relatif à l'acquisition de fournitures scolaires pour les écoles maternelles, et précise que ledit avenant n°1 prendra effet à compter de sa date de notification audit titulaire.

**202. APPROBATION ET SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 AU MARCHÉ RELATIF A L'ACQUISITION DE  
FOURNITURES SCOLAIRES ET PEDAGOGIQUES – LOT 3 : FOURNITURES SCOLAIRES POUR LES ECOLES  
ELEMENTAIRES DE LA VILLE**

*Rapporteur : Fatima MOUSSI*

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (32 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer avec la société LUDI-LAND l'avenant n°1 au lot n°3 au marché relatif à l'acquisition de fournitures scolaires pour les écoles élémentaires, et précise que ledit avenant n°1 prendra effet à compter de sa date de notification audit titulaire.

**203. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE POUR LA  
CREATION D'UN NOUVEAU TERRAIN SYNTHETIQUE DE FOOTBALL ET D'UN BLOC VESTIAIRES ET LA  
RENOVATION DE L'ANCIEN TERRAIN SYNTHETIQUE EXISTANT APRES ABROGATION DE LA  
DELIBERATION N°2018/054 DU 12 AVRIL 2018**

*Rapporteur : Daniel LEMOINE*

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (32 voix pour)** décide :

- D'abroger la délibération n°2018/054 du 12 avril 2018

- De solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise pour la création nouveau du terrain synthétique de football et du bloc vestiaires, de rénovation de l'éclairage et les travaux de rénovation du terrain synthétique existant
  - D'autoriser Philippe ROULEAU, Maire d'Herblay, à signer tout acte relatif à cette opération ou Philippe BARAT, Premier Maire Adjoint.

**204. DEMANDE DE SUBVENTION A LA FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL POUR LA CREATION DU NOUVEAU TERRAIN SYNTHETIQUE DE FOOTBALL ET D'UN BLOC VESTIAIRES ET LA RENOVATION DE L'ANCIEN TERRAIN SYNTHETIQUE EXISTANT**

*Rapporteur : Daniel LEMOINE*

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (32 voix pour)** décide :

- De solliciter une subvention auprès de la fédération française de football, pour les travaux de construction nouveau du terrain synthétique de football et du bloc vestiaires, de rénovation de l'éclairage et de rénovation du terrain synthétique existant
  - D'autoriser Philippe ROULEAU, Maire d'Herblay, à signer tout acte relatif à cette opération ou Philippe BARAT, Premier Maire Adjoint.

**205. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE POUR LA CREATION DU NOUVEAU TERRAIN SYNTHETIQUE DE FOOTBALL, D'UN BLOC VESTIAIRES ET LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE**

*Rapporteur : Daniel LEMOINE*

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (32 voix pour)** décide :

- De solliciter une subvention auprès du Conseil régional d'Ile de France pour les travaux de transformation du terrain stabilisé en terrain synthétique de football, de construction d'un bloc vestiaires et de rénovation de son éclairage.
- D'autoriser Philippe ROULEAU, Maire d'Herblay, à signer tout acte relatif à cette opération ou Philippe BARAT, Premier Maire Adjoint.

**III. CADRE DE VIE – AMENAGEMENT – URBANISME – TRAVAUX – SECURITE**

**301. APPROBATION ET SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 AU LOT N° 1 DU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE RELATIF AUX TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE, D'ENTRETIEN ET DE REPARATIONS AVEC LA SOCIETE STPE**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (32 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer avec la société S.T.P.E. l'avenant n° 1 au lot n° 1 « travaux d'entretien courant et de petites réparations » du marché de travaux de voirie communale, d'entretien et réparation.

**302. APPROBATION ET SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 AU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX CHEMIN DE PONTOISE**

*Rapporteur : Philippe BARAT*

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (32 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer avec la société l'avenant n° 1 «chemin de Pontoise», et dit que le présent avenant prendra effet à sa date de notification au titulaire.

**303. LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF AU BALAYAGE MECANIQUE ET MANUEL D'ESPACES PUBLICS EXTERIEURS ET LA MISE A DISPOSITION DE BENNES POUR L'ENLEVEMENT DES DECHETS MUNICIPAUX**



Rapporteur : Jean-Charles RAMBOUR

Le Conseil municipal à l'Unanimité (32 voix pour) autorise M. le Maire, Philippe ROULEAU :

- A lancer l'appel d'offres ouvert relatif à ces prestations,
- A signer, avec les titulaires retenus au terme de la procédure, les deux lots du marché correspondant, une fois que ces derniers auront été dûment attribués par la Commission d'appel d'offres de la Ville,
- De recourir à la procédure négociée en cas d'infirmité, conformément aux dispositions de l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**304. LE TERTRE - ACQUISITION DES PARCELLES AO487- 894 APPARTENANT AUX CONSORTS RAULT APRES ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 2016/065 DU 14 AVRIL 2016**

Rapporteur : Nadine PORCHEZ

Le Conseil municipal à l'Unanimité (32 voix pour) :

article 1 :

Le conseil municipal décide d'abroger la délibération n° 2016/065 du 14/04/2016 et d'autoriser l'acquisition des parcelles AO 487 et AO 894 situées au lieudit « le tertre », appartenant à Monsieur RAULT Daniel et Madame RAULT Denise, pour un montant global de 14 868,00 €.

article 2 :

Autorise Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, Nadine PORCHEZ, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, ou, en cas d'empêchement, Philippe BARAT, Premier adjoint au Maire à signer l'acte authentique d'acquisition.

**305. RUE DE LA MARNE – ACQUISITION DE LA PARCELLE AT 540 APPARTENANT A M. ET MME LEBON**

Rapporteur : Mme Nadine PORCHEZ

Le Conseil municipal à l'Unanimité (32 voix pour) :

Article 1 :

Le Conseil municipal décide l'acquisition de la parcelle AT 540 de 63 m<sup>2</sup> située rue de la Marne, appartenant à Monsieur et Madame LE BON Gilles, pour un montant de 9450,00 €.

Article 2 :

Autorise Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, Nadine PORCHEZ, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, ou, en cas d'empêchement, Philippe BARAT, Premier adjoint au Maire à signer l'acte authentique d'acquisition.

**306. CHEMIN DE CONFLANS – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE DE 325 M<sup>2</sup> SUR LA PARCELLE BM 528**

Rapporteur : Mme Nadine PORCHEZ

Le Conseil municipal à l'Unanimité (32 voix pour) prononce la désaffectation et le déclassement d'une emprise de 325 m<sup>2</sup> sur la parcelle BM 528.

**307. CHEMIN DE CONFLANS – ECHANGE DE PARCELLES AVEC M. BERRACHED MOHAMMED**

Rapporteur : Mme Nadine PORCHEZ

Le Conseil municipal à l'Unanimité (32 voix pour) :

**Article 1 :**

Décide la mise en place d'un échange de parcelles avec Monsieur BERRACHED Mohammed moyennant une soulte de 5 200,00 € à sa charge.

**Article 2 :**

Autorise Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, Nadine PORCHEZ, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, ou en cas d'empêchement, Philippe BARAT, Premier adjoint au Maire délégué aux affaires financières et juridiques, à signer l'acte authentique d'échange.

**308. RETROCESSION A LA VILLE DES PARCELLES ZD 82 83 87 93 SITUEES CHEMIN DES TARTRES APPARTENANT A LA SPL DU PARISIS**

*Rapporteur : Mme Nadine PORCHEZ*

Le Conseil Municipal **à l'Unanimité (32 voix pour) :**

**Article 1 :** Demande l'établissement d'une attestation de propriété immobilière aux fins de déclarer les communes de la Frette-sur-Seine et Herblay copropriétaires indivis leur permettant juridiquement de procéder à des cessions et acquisitions afin de régulariser la rétrocession à la commune d'Herblay des parcelles cadastrées ZD n° 82, 83, 87 et 93 appartenant à la Société Publique Locale du Parisis.

**Article 2 :** Les frais de l'attestation immobilière seront à la charge des communes d'Herblay et de la Frette-sur-Seine en proportion de leurs droits dans les biens attribués.

**Article 3 :** Autorise Monsieur Le Maire, Philippe ROULEAU, ou, en cas d'empêchement, Monsieur Philippe BARAT, Premier Maire Adjoint, ou Madame Nadine PORCHEZ, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et à l'aménagement du Territoire à signer tout acte relatif à la procédure de rétrocession.

**V. PROXIMITE – CULTURE – PATRIMOINE – USAGES NUMERIQUES - EVENEMENTS**

**501. LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF AUX TELECOMMUNICATIONS**

*Rapporteur : M. Philippe LEVEQUE*

Le Conseil Municipal **à l'Unanimité (32 voix pour)**

- autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à lancer l'appel d'offres ouvert relatif à ces prestations et à recourir à la procédure négociée en cas d'infructuosité conformément aux dispositions de l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, au terme de la procédure, et,
- autorise, Monsieur Philippe BARAT, Premier Maire Adjoint, à signer, avec les titulaires retenus les lots du marché correspondant, une fois que ces derniers auront été dûment attribués par la Commission d'appel d'offres de la Ville.

**QUESTIONS DIVERSES**

Séance levée à 21h.

**Le procès-verbal analytique de cette séance du 27 septembre 2018 doit être soumis aux votes de l'ensemble des Conseillers municipaux.**

**Pour tout complément d'information, veuillez prendre contact avec la Direction générale des services située au centre St-Vincent.**



Philippe ROULEAU  
Maire d'Herblay  
Vice-président du Conseil départemental